JUGEMENT ÉQUITABLE SUR LES CONVULSIONS.

M. D. C C. XXXIII.

JUGEMENT ÉQUITABLE SUR LES CONVULSIONS.

JE vous avouë, Monſieur, que depuis que j'ai vû un Imprimé qui a pour titre *Coup-d'œil en forme de Lettre ſur les Convulſions*, je ne puis réſiſter au déſir que j'ai, il y a longtems, de réfuter par écrit les fauſſes idées que quelques perſonnes s'efforcent de donner aux Fideles de ces agitations involontaires & ſurprenantes, qu'éprouvent une partie de ceux qui invoquent M. Pâris.

Auſſi-tôt que je me ſuis apperçu que ces idées commençoient à ſe répandre, je me ſuis ſenti animé de zele pour l'interêt de pluſieurs de mes Freres, que je voyois avec douleur prendre un mauvais parti, dans une matiere très-importante par elle-même, & qui le devient encore davantage par la liaiſon qu'elle paroît avoir avec la bonne cauſe, & par le mauvais uſage qu'on ne manquera pas d'en faire contre la verité, & contre ſes défenſeurs.

Je me ſuis contenté juſqu'à ce jour de marquer mes ſentimens de vive voix en toute rencontre, ſans penſer à les mettre par écrit, eſperant que quelque plume ſçavante viendroit diſſiper les nuages & fixer les doutes.

Mais faiſant réflexion que le mal devient chaque jour plus ſerieux, que Dieu m'a fait la grace de m'éclairer dès le commencement ſur le point dont il s'agit, & qu'étant Prêtre je ſuis obligé par état à inſtruire les Fideles, je me ſuis appliqué ces paroles ; *va mihi, quia tacui* ; (*a*) malheur à moi, parce que je me ſuis tû.

Je vais donc pour la décharge de ma conſcience eſſayer de donner des Convulſions, l'idée que nous en donne l'Ecriture & la Tradition. Comme j'ai en vûë dans cet écrit d'inſtruire les ſimples Fideles & non les perſonnes qui peuvent s'inſtruire par elles-mêmes, je demande par cette raiſon qu'il me ſoit permis d'inſerer ici pluſieurs choſes déja très-connuës, & qui pourront ſe trouver dans d'autres ouvrages, mais qui ſont neceſſaires à ceux à qui je veux être utile.

Il s'en faut bien que je confonde les Miracles avec les Convulſions. Je mets autant de difference entre les uns & les autres qu'il y en a entre le Ciel & la Terre, ou plûtôt entre le Ciel & l'Enfer ; & voilà ce que j'entreprens de prouver.

Pour s'en convaincre, il faut examiner deux choſes : Premierement, ce que nous apprennent l'Ecriture & la Tradition ſur les Convulſions ; car dans tout ce qui a rapport à la Religion, c'eſt la révelation qui doit nous ſervir de regle, ſans quoi nous ne pouvons que nous égarer en ſuivant les tenebres de l'eſprit humain.

Secondement, il faut examiner les caracteres des Convulſions que nous voyons aujourd'hui ; car on ne peut juger d'une œuvre que par les caracteres qu'elle porte, & par les marques qu'elle donne de ce qu'elle eſt ou n'eſt pas en elle-même.

Je demande donc en premier lieu ſi l'Ecriture & la Tradition nous apprennent quelque choſe ſur les Con-

(*a*) Iſaye c. 6. v. 5.

vulſions, & à qui elles les attribuent. La réponſe eſt aiſée. Nous voyons dans l'Evangile (*a*) que les Convulſions ſont familieres au Demon, qu'il a reçu le pouvoir d'en donner: elles ſont donc ſon appanage; au lieu qu'on ne verra jamais en aucun endroit que les Ecritures les ayent attribuées à Dieu ou aux Saints Anges.

Cela paroît encore plus clairement par la Tradition. Car ce n'eſt point une choſe extraordinaire d'y entendre parler de Convulſions. Ce que je vais rapporter ſuffira pour s'en convaincre pleinement.

S. Jeroſme (*b*) parlant du voyage que fit Sainte Paule dans la Terre Sainte, & de ce qu'elle vit au Tombeau de S. Jean-Baptiſte, ſemble faire la peinture du Cimetiere de S. Medard; excepté que dans ces tems-là Dieu faiſoit un miracle pour empêcher les indécences, au lieu qu'à S. Medard tout le monde convient qu'il y en a eu de grandes. » Elle alla viſiter, dit ce Pere, la Ville de » Sebaſte ou de Samarie. C'eſt en ce lieu que répoſent » les os des Prophétes Abdias & Eliſée, & où fut enſeveli » S. Jean-Baptiſte, dont Notre Seigneur déclare qu'en» tre tous ceux qui ſont nés des Femmes, il n'y en a point » eu de plus grand que lui: & c'eſt là qu'elle fut ſur» priſe & effrayée d'une multitude de prodiges dont » elle fut témoin; car elle y entendoit les cris & les » tourmens des Demons; & elle voyoit aux Sepulcres » des Hommes qui heurloient comme des loups, qui » aboyoient comme des chiens, qui imitoient les ru» giſſemens des lions, qui ſiffloient comme des ſerpens, » qui mugiſſoient comme des taureaux; d'autres fai» ſant un cercle avec la tête la remuoient avec une ra» pidité incroyable; quelques-uns courbans le corps en » arc par derriere touchoient la terre de leur front. » On y voyoit des Femmes ſuſpenduës en l'air

(*a*) Voyez S. Luc, ch. 9. v. 38. juſqu'au 43, ch. 8. v. 27. juſqu'au 30. & ch. 4. v. 83. juſqu'au 85.

(*b*) Huitiéme Lettre du troiſiéme Livre adreſſée à Sainte Euſtoquie.

» les pieds en haut, dont les vêtemens (*a*) ne tomboient » point ſur leur viſage. Elle étoit touchée de compaſſion » pour ces affligés, & invoquoit la miſericorde de Dieu » avec une abondance de larmes pour la délivrance de » chacun d'eux.

S. Paulin (*b*) & S. Hilaire rapportent des faits à peu près ſemblables. Voici comme parle S. Paulin : » Rien » ne fait éclater davantage le merite de S. Felix que la » ſouveraine puiſſance qu'il exerce ſur les Demons, & » la facilité avec laquelle il délivre ceux d'entre les » hommes qui ſont affligés & comme liés par quelque » infirmité corporelle ; car les puiſſances infernales » avouent par des cris lamentables, que les Reliques de » ce Saint leur font éprouver d'horribles ſupplices... » Elles font connoître par la violence avec laquelle el. » les agitent les membres des corps qu'elles tourmentent, » par la maniere dont elles leur font tourner la tête » avec rapidité comme une rouë, & par les differens » maux qu'elles leur font ſouffrir pour ſe venger de ceux » qu'elles éprouvent elles-mêmes ; elles font, dis-je, con- » noître qu'elles ſont comme foudroyées par la préſen- » ce, & par l'éclat de J. C. reſſuſcité dont la gloire écla- » te dans les Reliques de ſon Serviteur, & qui à ſa prie- » re pardonne à ceux qui viennent implorer ſon ſecours. » Il eſt vrai que la puiſſance qui terraſſe ainſi l'ennemi » eſt inviſible ; mais ſes tourmens & ſa foibleſſe devien- » nent ſenſibles : & c'eſt dans ce ſaint jour que nous » voyons operer la délivrance de ceux que la fureur de » l'ennemi du genre humain avoit affligés & comme liés » par les plus terribles maladies.

» Nous ſommes plus redevables, dit S. Hilaire, » (*c*) à votre cruauté Neron, Dece, Maximien, » que nous n'avons lieu de nous en plaindre : Car » c'eſt elle qui nous a procuré des occaſions de vain-

(*a*) Il faut traduire ainſi, on en voit la raiſon dans la note des Benedictins ſur S. Hilaire.

(*b* Troiſiéme diſcours en vers, ſur la fête de S. Felix de Nole.

(*c*) Lettre à l'Empereur Conſtance, p. 545. de l'Edit. des P. B. n. 8.

» cre le Démon. C'eſt par elle que le ſang des Bienheu-
» reux Martyrs a enrichi tant de Provinces, & que leurs
» os reſpectables rendent encore tous les jours à la Re-
» ligion un glorieux témoignage, lorſque leur ſeule pré-
» ſence fait rugir les Démons, guérit les maladies, &
» opere à nos yeux une multitude de prodiges; car on
» voit des corps s'élever en l'air ſans le ſecours d'aucun
» inſtrument ni d'aucune machine; des femmes comme
» ſuſpenduës par les pieds ſans que leurs vêtemens tom-
» bent ſur leur viſage; des eſprits brûlés & viſiblement
» tourmentés, ſans que l'on apperçoive de flâmes; d'au-
» tres forcés de confeſſer qu'ils éprouvent d'horribles
» ſupplices ſans qu'on penſe à les interroger; & ce qui
» n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt que toutes ces choſes
» ſervent merveilleuſement à réveiller la foi, & à au-
» gmenter la pieté des ſpectateurs.

S. Chriſoſtome (a) n'eſt pas moins formel: » les oſſe-
» mens des Saints, dit-il, arrêtent le pouvoir des De-
» mons, leur font éprouver d'horribles ſupplices, &
» délivrent ceux d'entre les hommes qui étoient comme
» liés par des liens plus funeſtes que les chaînes de fer
» dont on auroit pu les charger. (Il parle des differen-
» tes maladies) Quoi de plus formidable que ce tribu-
» nal, ajoûte-t-il, en parlant des Tombeaux des Saints?
» On ne voit perſonne, perſonne ne paroît pour tour-
» menter le Démon, & l'on entend néanmoins des cris
» lamentables, des heurlemens, des déchiremens, des
» coups épouventables des eſprits dévorés par les flâ-
» mes; & des tourmens tels que le Démon eſt forcé
» d'avoüer qu'il ne peut ſupporter la préſence des Sain-
» tes Reliques, & qu'il en eſt accablé; enſorte que ceux
» qui ont vêcu dans un corps mortel triomphent par
» leurs corps mêmes des puiſſances ſpirituelles, & qu'un
» peu de pouſſiere ou quelques oſſemens deſſechés écra-
» ſent des natures intelligentes & inviſibles, [& quel-
» ques lignes après] les Temples ou repoſent les corps
» des Saints Martyrs ſont comme un tableau & comme

(a) 26. Homelie ſur la deuxiéme Ep. aux Corinth.

» un prélude du Jugement dernier ; car les Démons
» ſont jugés & tourmentés, & les hommes après quel-
» ques tourmens ſe trouvent délivrés.

Ces témoignages ſuffiſent, ce me ſemble, pour prouver d'une maniere invincible que ç'a toûjours été une choſe ordinaire & commune de voir des Convulſions & des agitations violentes aux Tombeaux des Saints. On aura néanmoins occaſion d'en rapporter encore quelques-unes dans la ſuite.

Il reſteroit à examiner à qui les Saints ont attribué ces ſortes d'épreuves, mais il ſuffit d'avoir lû leurs paſſages pour être aſſuré qu'ils n'ont pas héſité un moment à prononcer que le Démon en fût l'auteur. Aucun ne varie ſur ce point ; & c'eſt tellement le ſentiment de tous que l'on défie hardiment ceux qui pourroient penſer autrement de citer, je ne dis pas un Pere de l'Egliſe ou quelque Docteur ancien, mais un ſeul Auteur tant ſoit peu reſpectable juſqu'aujourd'hui, qui ait jamais attribué les Convulſions à Dieu ou aux Saints Anges.

Il y a quelque choſe de plus : Un pauvre malade nommé Bonufle étant venu au Tombeau de S. Martin, où il avoit déja été guéri en partie trois ans auparavant, afin d'y obtenir ſa parfaite guériſon ; & y ayant été attaqué d'une groſſe fiévre jointe à de violentes Convulſions dans les nerfs, s'aviſa de s'en prendre à S. Martin ; O ! S. Martin, s'écrioit-il, je ne ne ſuis point venu vous demander des tourmens, mais la ſanté ; que dit S. Gregoire de Tours qui rapporte le fait ? (*a*) il le reprend & l'accuſe de calomnier le Saint : *interea de ſupplice dolor excitat contumacem, & qui venerat inquirere medicinam cæpit inferre calumniam.*

Sur quel fondement pourroit-on aujourd'hui attribuer à Dieu ce que toute l'antiquité ou plûtôt tous les ſiecles, ont attribué au Démon ? jamais les Convulſions n'ont fait honneur à perſonne ; elles ont toujours été regardées comme une épreuve fâcheuſe dont il falloit demander à Dieu la délivrance.

(*a*) S. Greg. de Tours des miracles de S. Martin, l. 2. c. 25.

Examinons à preſent de bonne foi les caracteres des Convulſions que nous avons ſous les yeux, & voyons ſi nous y trouvons quelque choſe qui puiſſe nous porter à croire qu'elles viennent de Dieu.

1. Dieu eſt l'Auteur du corps de l'homme, de la décence & de l'ordre parfait qui regne dans l'arrangement de ſes membres, de la nobleſſe & de la majeſté qui éclatent en lui de toutes parts, & par leſquelles il porte juſques dans ſa chair l'auguſte empreinte de la Divinité qui l'a formé & qui n'a pas dédaigné d'imprimer ſa reſſemblance dans la pouſſiere.

Par une conſéquence néceſſaire Dieu eſt auſſi l'Auteur de la dignité exterieure de l'homme, de ſa retenuë, de ſa gravité. Tout doit annoncer en lui ſa ſublime origine; tout doit répondre à ce divin modele. Dieu ne l'a établi Roi & chef de tous ſes autres ouvrages, que pour tenir ſa place, & le faire adorer en ſe faiſant reſpecter lui-même.

C'eſt pourquoi les Apôtres (a) & tous les Saints après eux ont demandé aux Chrétiens tant de décence & de ſageſſe dans toute leur conduite, & ils ont eu horreur de tous ceux qui ſe ſont indignement défigurés ſur les Théâtres.

Premier caractere des Convulſions: elles ſont oppoſées à la dignité & à la gravité de l'homme.

Cependant le premier caractere que je remarque dans les Convulſions preſentes & qui les rendent ſemblables à celles qu'on a vûes dans tous les tems, eſt un caractere oppoſé à ce que je viens de marquer, car je n'y vois que grimaces, contorſions, déconcertemens, indécences, grincemens de dents, imitation des cris des Bêtes, agitation de toute eſpece, mouvemens effroyables, élancemens furieux, renverſement de toute la machine, & dérangement de la nature ſi total, que ſi l'on veut peindre un inſenſé, un furieux, un poſſedé, l'on n'a qu'à peindre un Convulſionnaire.

Qui pourroit penſer que l'homme dans une telle ſituation eſt dans les mêmes mains qui le formerent au

(a) *Empti eſtis pretio magno: glorificate & portate Deum, in corpore veſtro.* 1. Cor. c. 6.

commencement, & qui arrangerent les differentes parties de ſon corps, avec tant de décence, de graces, de nobleſſe & de dignité ? Eſt-ce ainſi qu'on répreſente la Majeſté Divine, qu'on retrace la ſageſſe éternelle vivante dans une chair mortelle ? Eſt-ce ainſi que le Saint-Eſprit anime les Saints ſur la Terre ? ne fait-il pas au contraire briller en eux une céleſte dignité qui les rend reſpectables à tout le monde.

2. Comme Dieu eſt l'Auteur de la vie de l'homme, de ſon integrité, de ſa ſanté ; il en eſt auſſi le conſervateur, il lui ordonne de regarder ces bienfaits comme un dépôt qui lui a été confié, de les conſerver & d'en faire uſage pour la gloire de celui de qui il les a reçus (a) Le Démon au contraire eſt l'ennemi de tous ces dons confiés à l'homme, parce qu'il eſt jaloux de ſon bonheur, il ne peut ſouffrir qu'il en joüiſſe tranquillement, & il lui ſuſcite tous les maux & les perſécutions qui dépendent de ſon pouvoir ; il fait écumer l'un, il briſe l'autre contre terre : il jette celui-ci tantôt dans l'eau, tantôt dans le feu : il agite cet autre par de violentes Convulſions, il ne reſpire que tourmens, deſtructions, & ruines.

§ Deuxiéme caractere des Convulſions : elles paroiſſent oppoſées à la ſanté de l'homme, à ſa conſervation, à ſon corps.

Or voilà préciſément le deuxiéme caractere que je remarque dans les Convulſions : j'y vois des corps mis à la torture, & qui ſouhaitent qu'on les tourmente, qu'on les déchire, qu'on leur arrache les membres, qu'on les aſſome de coups ; & qu'on les crucifie. Il eſt aiſé après cela de juger ſi le principe des Convulſions eſt le conſervateur & le protecteur de l'homme ; ou celui qui a juré ſa perte.

3. Dieu eſt l'Auteur de la pureté, de la continence & de la chaſteté. Il l'eſt auſſi de la retenuë, de la modeſtie & de la pudeur qui ſont des ſuites de ces premieres vertus, & qui en ſont les gardiennes : & il a fait pluſieurs miracles en faveur de ceux qui étoient ainſi agités, pour

(a) *Vere hominum hoſtes ſunt dæmones qui illis tam fœdè atque immiſericorditer abutuntur, non eſt hujuſmodi Spiritus Sanctus, procul iſta cogitatio.* S. Ciril Hier. Cathe. 16. de Spi. ſancto n. 16.

empêcher

empêcher que le Démon n'y donnât atteinte par des nudités indécentes. On a pû le remarquer dans le paſſage de S. Hilaire que j'ai rapporté, auſſi bien que dans ceux de S. Jerôme & de S. Paulin dans le troiſiéme & dans le ſeptiéme Diſcours en vers pour le jour de la fête de S. Felix ; & l'on peut y joindre le témoignage de S. Sulpice Severe dans ſon troiſiéme Dialogue ſur les miracles de S. Martin.

Troiſiéme caractere des Convulſions : elles bleſſent la modeſtie & la pudeur.

Or les Convulſions ne ſont-elles pas oppoſées à ces vertus au jugement de toutes les perſonnes équitables ? Combien de fois a-t-on été bleſſé des agitations & des mouvemens des Convulſionnaires & encore plus de leurs déſirs, de leurs demandes, des ſecours que pluſieurs exigeoient. On a vû ſouvent des femmes & des filles ſe dépoüiller de preſque tous leurs vêtemens, & ſe donner ainſi en ſpectacle ; ſe trouver ſouvent entre les mains des hommes, s'y plaire, & leur demander des ſecours très-indécens ; je n'en dis pas davantage : ce que j'ai dit eſt ſuffiſant pour prouver que les Convulſions bleſſent la pudeur & la modeſtie.

4. Dieu eſt l'Auteur de l'eſprit de l'homme & de ſon intelligence, ſa raiſon eſt comme un écoulement & un ruiſſeau de la ſageſſe éternelle, par lequel il eſt diſtingué des Bêtes. Dieu eſt par conſéquent bien éloigné de l'obſcurcir ou de la détruire, lorſqu'il vient l'éclairer de nouveau, en lui communiquant des lumieres ſurnaturelles. Il l'ennoblit au contraire & la perfectionne par un don ſi précieux.

C'eſt ſur ce principe que les Saints Peres ont dit qu'il falloit juger des vrais ou des faux Prophétes. Jamais, diſent S. Athanaſe & S. Jerôme (*a*) l'eſprit de prophetie n'a ôté à aucun des vrais Prophétes ni la liberté ni la raiſon : & l'on ne peut ſoûtenir le contraire ſans tomber dans l'impieté & dans la folie de Montan, de Priſque, & de Maximile.

(*a*) S. Athan. dans ſon troiſiéme diſcours contre les Ariens, S. Jerôme ſur le Prophéte Nahum dans la préface. Euſebe Hiſtoire Eccleſiaſtique, l. 5. ch. 17. M. de Tillemont ſur les Montaniſtes, tom. 2. art. 1. p. 420.

Quatriéme caractere des Convulsions : elles font perdre la raiſon & la liberté.

Tous les autres Peres & tous les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere juſqu'aujourd'hui penſent comme ces deux Saints. Comment donc peut-on regarder comme Prophétes ceux à qui les Convulſions ôtent l'uſage de la liberté, & de la raiſon ?

En vain nous oppoſeroit-on ici les ſonges Prophétiques, la Prophétie du Grand-Prêtre contre J. C. le raviſſement de S. Paul, ou l'exemple de l'Aneſſe de Balaam. Pour la Prophetie du Grand-Prêtre, on pourroit effectivement dire que les Convulſionnaires en ont fait de cette eſpece ; ainſi que M. de Lan paroît l'avoüer dans ſon écrit intitulé *Réponſe au Plan* (*a*) ; mais alors il faut les regarder comme ayant prédit le mal qu'ils devoient faire, qui eſt aſſurément très-grand. Pour l'exemple des ſonges prophétiques ; d'un coté il ne prouve rien contre le principe qu'on a établi, & de l'autre il l'appuye manifeſtement. Je dis que d'un côté il ne prouve rien, parce que Dieu parle aux hommes dans deux ſituations très-differentes ; l'une quand ils veillent & qu'ils ſont dans l'exercice de leur liberté & de leur raiſon, & alors il ne la leur ôte pas ; l'autre quand ils dorment : & ce n'eſt pas de celle-ci dont il s'agit : mais celle-ci même confirme le principe : car bien loin que Dieu ôte la raiſon lorſqu'il parle dans le ſommeil ; il l'a rend attentive à ſes paroles ; & il laiſſe tout au plus les ſens endormis. Il en faut dire autant à plus forte raiſon du raviſſement de S. Paul, lorſque tranſporté dans le centre de la lumiere, il apprit de la bouche même de

(*a*) L'Auteur du plan avoit dit en parlant de la verité, *ce mélange ignominieux ſervira à couvrir d'opprobre la verité*, & M. de *Lan* répond : l'Auteur en parlant ainſi ne fait-il point une prophétie du même genre que celle de Caïphe, & les paroles qu'il ajoûte enſuite ne prouvent-elles pas qu'il ne tient pas à lui qu'elle n'ait ſon accompliſſement ? *La verité*, dit-il, *a éprouvé des contradictions continuelles dans l'Egliſe même, il y manquoit le caractere particulier d'être l'objet de l'opprobre, de mépris & de folies apparentes, c'eſt le caractere que Dieu lui donne dans les Convulſions, en tant que cette œuvre même porte ces caracteres d'opprobre, de folie, & de fanatiſme.* A de tels diſcours, dit M. de Lan, on a &c. Voyez la réponſe au plan général des Convulſions, pag. 10. tout à la fin.

la ſageſſe éternelle, cette ſublime Théologie, dont il n'a eu la liberté que de nous dire une partie dans ſes Epîtres. A l'égard de l'Aneſſe de Balaam qu'on objecte pour prouver que Dieu peut établir des Prophétes qui n'ayent ni raiſon ni liberté ; je ne vois pas ce qu'on en peut conclure par rapport aux hommes.

Multitude de caracteres des Convulſions tous indignes de Dieu.

5. En quoi donc les Convulſions d'aujourd'hui portent-elles des caracteres de Divinité, eſt-ce parce qu'elles ſont accompagnées d'enfance, de puerilités, de petiteſſes qui n'aboutiſſent à rien, ou en ce qu'elles font proferer aux Convulſionnaires beaucoup de menſonges, d'erreurs, de jugemens injuſtes & téméraires, des calomnies & des blaſphêmes ? ſeroit-ce parce qu'elles portent les femmes à contrefaire nos plus redoutables myſteres, ou des hommes à donner un nouveau baptême à ceux qui ont déja reçu celui de J. C ? Après un tel expoſé, qui ne contient que la plus exacte verité, le jugement qu'on doit porter des Convulſions eſt-il douteux, & peut-on les attribuer à d'autres qu'au Démon ?

Cinquiéme caractere favorable des Convulſions, réfuté.

Mais enfin, dit-on, les Convulſions n'ont-elles pas d'autres caracteres différens de ceux qu'on vient d'y remarquer & qui pourroient avec juſtice les faire regarder comme divines ? Ne ſont-elles pas nées à S. Medard ? N'ont-elles pas operé des guériſons merveilleuſes, & même des miracles ? N'ont-elles pas fait des converſions ſurprenantes ? N'ont-elles pas produit dans Paris un renouvellement de pieté ? Ne donnent-elles pas, à ceux qui en ont, des forces extraordinaires ? Ne leur fait-elle pas prononcer des prieres & des diſcours ſublimes, & au-deſſus de la portée de leur eſprit ? N'ont-elles pas donné à quelques-uns la connoiſſance des choſes cachées & même le ſecret des cœurs ? N'inſpirent-elles pas de la joye & de la conſolation à ceux qui les éprouvent ? Ne repreſentent-elles pas quelquefois des objets pieux comme la Paſſion de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, ou la vie de M. Pâris ? Enfin ne ſont-elles pas mêmes des figures de la ſituation preſente & future de l'Egliſe ? Et tout cela n'eſt-il pas ſurnaturel & divin ?

A tout cela voici ma réponſe : premierement, pour qu'on puiſſe juſtement attribuer cette œuvre à Dieu agiſſant immédiatement & d'une maniere ſurnaturelle, il faut deux choſes, & qu'elle porte des caracteres évidemment divins, & qu'elle n'en ait aucun qui ſoit indigne de Dieu, parce que Dieu ne peut rien faire qui ne ſoit digne de lui, & qui ne porte viſiblement ſon caractere. Or nous avons remarqué dans les Convulſions un grand nombre de caracteres qui ne peuvent venir de Dieu : comme de proferer des menſonges, des calomnies, des blaſphêmes ; & il y a cette difference entre une œuvre qui vient de Dieu & celle qui vient du Démon, que cette derniere peut être mêlée de quelque choſe de bon ſans ceſſer de venir du Démon, au lieu qu'une œuvre qui vient de Dieu eſt eſſentiellement bonne en tout & ne peut être mêlée d'aucun mal.

2e. Je ne reconnois point pour caracteres eſſentiellement divins, ceux dont le Demon peut quelquefois faire uſage par la permiſſion de Dieu, quoique Dieu les employe auſſi quand il le juge à propos ; comme de faire parler aux hommes diverſes langues, & de leur découvrir les choſes cachées (a). J'appelle ces caracteres douteux, parce qu'ils peuvent être employés par deux cauſes differentes : & ils ne peuvent faire juger d'une œuvre parce qu'ils doivent être fixés & déterminés eux-mêmes par d'autres caracteres plus eſſentiels : quoiqu'il ſoit vrai, que s'ils étoient ſeuls, bien étudiés & approfondis ils ſerviroient à décider quelle eſt celle des deux puiſſances qui les emploient ; & il n'y auroit qu'à examiner s'ils ont le ſouverain pouvoir & l'extrême liberté qui convient à Dieu, ou s'ils ſont pleins de la reſerve, de la gêne, de la timidité, & de la dépendance qui convient au Démon.

3e. Voici les caracteres que je regarde comme inconteſtablement divins : 1. Créer ou produire de nouvelles créatures, ſoit dans l'ordre materiel, ſoit dans l'ordre ſpirituel. 2. Sonder les reins & les cœurs, & percer tous

(a) Voyez ſur cela les Rituels.

les replis d'un abîme impénetrable à tout autre qu'à celui qui l'a formé. 3. Effacer les iniquités & communiquer la juſtice. 4. Penetrer dans un long avenir, & nous prédire avec lumiere & avec certitude tout ce qui y doit arriver. 5. S'élever au-deſſus des loix de la nature, & montrer par une multitude de prodiges operés avec une ſouveraine facilité, & avec une extrême liberté, qu'on en eſt le maître & qu'on en diſpoſe à ſon gré. 6. Communiquer ce même don à d'autres. 7. Commander aux Démons avec autorité & s'en faire obéïr. 8. Reſſuſciter des morts.

J'appelle tous ces caracteres inconteſtablement divins, parce que l'Ecriture (*a*) nous les donne comme tels; & je fais un article particulier de la réſurrection des morts, parce que ſelon la remarque d'un célebre Auteur (*b*) que je regarde avec juſtice comme une des plus grandes & des plus ſûres lumieres que Dieu ait jamais donné à ſon Egliſe; comme l'union de deux ſubſtances telles que l'ame & le corps de l'homme, dont l'une eſt ſpirituelle, & l'autre materielle, eſt l'un des plus grands miracles de la toute-puiſſance de Dieu, & qui dépend le plus de la ſouveraine liberté du Créateur; la réünion de ces deux mêmes ſubſtances par la réſurrection eſt impoſſible à tout autre qu'à lui, & par conſéquent à quiconque n'agit point en ſon nom.

Or parmi tous ces caracteres en eſt-il un ſeul que les Convulſions puiſſent s'attribuer? Se glorifieront-elles d'avoir reçu le pouvoir de s'élever au-deſſus des loix de la nature, & d'en diſpoſer à leur gré, parce qu'elles auront paru contribuer, lorſqu'on a donné de l'eau ou de la terre de M. Pâris, à une ou deux guériſons aſſez équivoques? Mais outre que l'on ſçait que Dieu permet quelquefois au Démon de faire de certains prodiges; on leur répondra que ce n'eſt point avec une pareille épargne qu'elles devroient faire éclater le ſouverain pouvoir de Dieu ſi

(*a*) Voyez Iſaye ch. 40. & l'Evangile.

(*b*) M. l'Abbé du Guet dans l'explication de la Geneſe ſur la création de l'homme.

elles l'ont reçu, & ſi leur origine eſt divine.

Mais ſi elles étoient divines, elles n'auroient aucun caractere indigne de Dieu ; & elles en ont pluſieurs de ce genre : il eſt donc impoſſible que l'on prouve leur divinité : & pour des miracles ; ſi l'on continue de s'en vanter, on priera les Convulſionnaires, premierement de ſe reſſouvenir de la guériſon miraculeuſe de M. Ameline dont on croyoit l'œil ſur la foi d'une Convulſionnaire prêt à guérir, & dans le tems qu'on ſe promettoit de triompher par cette guériſon, M. Ameline ſe trouve mort ſubitement à Auteüil, & le triomphe des Convulſions enſeveli avec lui dans le même tombeau ; ſecondement, de l'Enfant mort gardé pendant pluſieurs jours ſur l'aſſûrance de ſa réſurrection promiſe, & enfin enſeveli, parce que la vertu des Convulſions loin de le reſſuſciter n'avoit pû empêcher qu'il ne ſe corrompît & que l'infection ne fût telle que les ſpectateurs ne pouvoient plus la ſoutenir.

Les Convulſionnaires ne peuvent ſe vanter non plus de lire dans l'avenir & de le prédire : car elles ont fait un ſi grand nombre de fauſſes prophéties, qu'elles nous diſpenſent d'examiner s'il y en a quelqu'autre de veritable ; puiſque, ainſi que nous l'avons déja remarqué, un vrai Prophéte ne ſe trompe jamais, & un faux Prophéte peut quelquefois dire vrai.

Enfin les Convulſionnaires prétendront-elles connoître le ſecret des cœurs, parce qu'elles auront découvert quelque peché ſecret inconnu à tout autre qu'à celui qui l'avoit commis ? mais elles n'ont rien fait en cela, ſi elles l'ont fait, que le Démon ne puiſſe faire très-aiſément lorſque Dieu le lui permet, puiſqu'il a connoiſſance du grand nombre de nos iniquités & qu'il en eſt l'auteur ou le complice.

A tous ces raiſonnemens, qui me paroiſſent concluans, je prens la liberté de demander des réponſes au moins auſſi ſolides ; mais en attendant je vais réſoudre quelques objections, à quoi je n'ai point encore répondu.

PREMIERE OBJECTION. Les Convulſions ſont nées à S. Medard, & ſur le Tombeau de M. Pâris.

RE'PONSE. J'en conviens. Mais elles étoient nées de même au tombeau de S. Jean-Baptiſte, à celui de S. Felix de Nole, & à beaucoup d'autres, dont parlent les Peres; & elles venoient du démon.

II. OBJECTION. Comment Dieu permettroit-il que des perſonnes, que la pieté conduit au tombeau pour y implorer ſon ſecours, fuſſent agitées de l'eſprit malin?

Réponſe. Tous ceux qui ſont allés prier au tombeau n'ont pas eu des Convulſions: & ceux qui en ont eu ont été punis de la témérité avec laquelle ils demandoient un miracle. Ou c'étoit en eux maladie ou une imagination bleſſée: (car ces ſortes d'agitations ſont contagieuſes pour ceux qui en ſont ſpectateurs) ou fourberie, comme on l'a reconnu, ou enfin l'œuvre du démon, ainſi que je l'ai démontré en parlant des indécences, des calomnies, des fauſſes propheties &c.

III. OBJECTION. Il faut donc regarder comme poſſedés tous ceux qui ont de Convulſions.

Réponſe. Je n'ai garde de regarder tous les Convulſionnaires comme poſſedés, puiſque je les partage en pluſieurs claſſes, & que je marque à chacune ce que je crois être l'origine de leurs Convulſions.

IV. OBJECTION. Comment peut-on penſer que le démon puiſſe inſpirer des prieres édifiantes, faire prononcer des diſcours ſublimes, repréſenter des objets ſacrés, & employer même les paroles de l'Ecriture?

Réponſe. Aucun des Convulſionnaires d'aujourd'hui n'a mis en pratique tout ce que l'on marque dans l'objection, d'une maniere auſſi ſurprenante que l'ont fait les Fanatiques des Sceevenes. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire *Le Theatre Sacré des Sceevenes*; on peut lire auſſi dans le quatriéme volume de M. de Tillemont page 310 une hiſtoire rapportée par S. Firmilien, qui a bien de la reſſemblance avec nos Convulſionnaires; & on trouvera à la page 8. de la lettre imprimée ſur le Coup d'Oeil un extrait d'une lettre écrite à M. Petit-Pied, qui détruit tous les avantages qu'on pourroit tirer en faveur des Convulſionnaires, de leurs prétendus diſcours, & de la connoiſſance qu'elles prétendent avoir des conſciences &c.

Digitized by Google

D'ailleurs perſonne n'ignore que l'eſprit ſéducteur ſe couvre ſouvent de prétextes de Religion, & qu'il les employe pour perdre les ames qui ſeroient en garde contre des tentations groſſieres ; & il n'y a point de pacte fait avec le démon, où l'on n'employe des prieres ou des ſignes de la Croix; & pour les paroles de l'Ecriture, le démon les employa même pour tenter J. C. & les miniſtres du démon s'en ſervent continuellement, & en abuſent pour autoriſer le vice & l'erreur.

Enfin quand on lit avec ſoin les diſcours des Convulſionnaires, on les trouve remplis d'orgueil, de l'eſprit de ſchiſme, & toujours mêlés de calomnies les plus atroces, envers ceux qui s'élevent contre le Fanatiſme d'aujourd'hui.

V. OBJECTION. Le démon peut-il ſervir à la converſion des ames, & détruire lui-même ſon propre empire ?

Réponſe. Il ſuffit pour répondre à cette objection de rapporter ce que nous liſons dans les Actes ch. 16. ℣. 16. au ſujet de *l'eſclave qui avoit un eſprit de Piton* ; & *des exorciſtes Juifs* battus, ch. 19 ℣. 13. & ſuivans. Enfin la lettre de la Dame Angloiſe à M. Petit-Pied, dont nous avons déja parlé, pourroit auſſi ſervir de réponſe.

VI. OBJECTION. Les Convulſions ont paru contribuer par leurs mouvemens à des guériſons ſurprenantes.

Réponſe. Rien n'eſt plus faux ni plus indigne de Dieu qu'une telle penſée ; & quel rapport d'ailleurs y a-t-il entre des mouvemens horribles & la guériſon d'une deſcente, comme on aſſure qu'il y en a eu.

VII. OBJECTION. Les Convulſions ſont des figures de ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans l'Egliſe, contre la verité & ſes défenſeurs.

Reponſe. Où a-t-on pris une pareille idée ? L'a-t-on puiſée dans l'Ecriture ou dans la Tradition ? Si cela eſt, qu'on nous en montre les fondemens dans l'une ou dans l'autre ; mais ſi cela eſt faux comme on n'en peut douter, comment oſe-t-on en matiere de Religion établir des maximes arbitraires qui n'ont aucun fondement dans la revelation ?

VIII. OBJECTION. On a de la peine à attribuer les Convulſions à Dieu, parçequ'elles renferment des indecences:

décences : mais Dieu n'a-t-il pas ordonné aux Prophetes de l'ancien Teſtament des choſes qui nous auroient paru indignes de lui ?

Réponſe. Il y a une différence infinie entre ce que l'on trouve dans l'ancien Teſtament, & les Convulſions.

1. Ces exemples ſont rares ; & à peine en trouve-t-on deux ou trois dans l'eſpace de quatre mille ans.

2. Dieu découvroit en même tems à ſes Prophetes le but & le myſtere de ce qu'il leur commandoit.

3. Ces Prophetes avant ces évenemens avoient bien prouvé qu'ils étoient veritablement Prophetes & envoyés de Dieu ; & une prophetie prochaine, & toujours accomplie, étoit le gage des propheties éloignées, & de la verité des paroles & des actions du Prophete, lorſqu'il les annonçoit d'une maniere qui paroiſſoit contraire aux regles de la bienſéance.

D'ailleurs je ſuis effrayé de la hardieſſe avec laquelle on oſe comparer les plus grands Prophetes avec un tas de toutes ſortes de perſonnes dont la vie paſſée, non plus que les actions préſentes, au moins pour la plûpart, n'inſpirent que du mépris & ſouvent de l'indignation. J'ai ſur-tout été extrémement touché de voir appliquer, à de telles perſonnes, le célébre paſſage du Prophete Joel c. 2. ℣. 2. C'eſt abuſer viſiblement de l'Ecriture & l'expoſer au mépris des impies.

IX. Objection. Ne pourroit-on pas dire que dans les Convulſions, Dieu agit en partie, & le démon en partie ?

Réponſe. Ce ſyſtéme eſt inconnu à tous les ſiecles, injurieux à Dieu, dangereux pour les fidéles, & contraire aux verités que nous enſeigne la Religion ?

En voilà aſſez, Monſieur ; ſur la matiere des Convulſions ; mais je dois vous dire un mot touchant l'uſage des miracles. Je ne les crois nullement néceſſaires à la cauſe préſente ; & tout étoit fait avant qu'il y en eût aucun.

On ne peut comparer les miracles de M. Pâris à ceux de Notre Seigneur J.C. ni quant à la néceſſité de les croire, ni quant à la grandeur des faits en eux-mêmes ; ni quant à l'évidence & à la notorieté, ni quant à la dignité & à l'ordre qu'ils tiennent par rapport aux tems & aux évenemens qui regardent l'Egliſe.

Je dis quant à la néceſſité de les croire : on ne peut être ſauvé ſi l'on doute de ceux de J. C. & l'on peut l'être ſans croire ceux de M. Pâris, pourvû que ce ne ſoit ni par une indifference criminelle, ni par mépris de la Religion, ni par haine de la verité qu'on en doute.

Ni quant à la grandeur des faits en eux-mêmes. 1. J. C. nous dit lui-même que ſes miracles ſurpaſſoient tous ceux qui les avoient précedés : „ Si je n'avois pas fait des œu-„ vres que perſonne n'a fait avant moi &c. 2. Tous les miracles de J. C. étoient prompts & parfaits. 3. Il a reſſuſcité des morts 4. Il y avoit pluſieurs de ſes miracles qui intereſſoient des peuples entiers, & qui tenoient de la création, comme la multiplication des pains. Ni quant à l'évidence & à la notorieté : Perſonne ne doutoit des miracles de J. C. & ſes ennemis même avouoient qu'ils ne les pouvoient nier.

Ni quant à la dignité & au rang que les miracles doivent avoir par rapport aux évenemens qui regardent l'Egliſe. Ceux de J. C. étoient le fondement de tout ; c'eſt ſur eux que l'Egliſe eſt établie, comme c'eſt ſur eux que porte la foy de tous ſes enfans & de tous les ſiécles ; & ils étoient à la tête d'un évenement qui étoit le centre & l'objet de tous les autres.

On ne doit pas même comparer les miracles de M. Pâris avec ceux de Moyſe, ſur tout par rapport à ce dernier point, parceque M. Pâris n'eſt point à la tête d'une œuvre. Qu'on les compare ſi l'on veut à ceux des autres dont les reliques ont fait des miracles ; mais pour mettre M. Pâris au rang des Apôtres & des Prophetes, c'eſt ce qui ne peut être approuvé par ceux qui aiment la verité & qui ne la défendent que par ſes propres armes.

Je finis enfin cette longue lettre & je vous ſuplie de la pardonner à mon zele.

A Paris ce 1. Juin 1733.

F I N.

Digitized by Google